

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.05.2021

Version : 1.0 (FR)

Révision : 25.05.2021

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DecoJoint Plus ONE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier de jointoiment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer des odeurs désagréables momentanées en cas de ventilation insuffisante.
Tenir hors de portée des enfants. Éviter le contact avec la peau et porter des gants de protection adéquats.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Mélange de sables de quartz lavés, polybutadiène liquide spécial et adjuvants.

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases H
68441-52-1	Polybutadiène	≥ 1 – < 5 %	-	-

Autres substances contenues

Non applicable.

Indications complémentaires

Non applicable.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Changer les vêtements salis, imprégnés.

Après inhalation:

Amener de l'air frais. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après contact avec les yeux:

Ne pas essuyer les yeux à sec, les sollicitations mécaniques pourraient causer des dommages à la cornée. Rincer les yeux à l'eau courante pendant minimum 20 minutes pour enlever toutes les particules, en écartant les paupières. Enlever les lentilles de contact. Si possible, utiliser une solution de rinçage isotonique (0,9 % NaCl). Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas faire vomir. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Tenir cette fiche à disposition du médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone en cas d'incendie. Dans certaines circonstances liées à l'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne sont pas à exclure.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



En cas d'incendie, les récipients peuvent éclater suite à la formation de gaz. En cas de combustion sans présence suffisante d'oxygène, une fumée épaisse se forme.

5.3 Conseils aux pompiers

Fermer l'accès et éloigner les personnes non-autorisées.

Refroidir les récipients exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée, jusqu'à extinction du feu et jusqu'à ce que le risque de reprise du feu soit écarté. Combattre le feu à partir d'un endroit protégé et sûr.

Recueillir l'eau d'extinction si possible.

Équipement spécial de sécurité: prévoir/porter un appareil de respiration adapté. Éviter le contact avec le produit.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Éloigner les personnes non-autorisées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit mécaniquement et l'évacuer selon les prescriptions en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération/aspiration du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail

Préventions des incendies et des explosions: Ne pas ouvrir les seaux en présence de cigarettes allumées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Pas de mesures particulières requises.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur, de l'ensoleillement direct et du gel.

Température de stockage : 5 – 30 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les prescriptions d'usage concernant la manipulation de produits chimiques.
Assurer une ventilation suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Se laver les mains à l'eau et au savon avant les pauses à la fin de la journée.

Protection respiratoire: Généralement pas nécessaire.

Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc nitrile (0,1 mm).

Temps de pénétration du matériau des gants: > 480 min selon EN 374

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Voir description du produit
Odeur :	Faible
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Env. 130 °C (uniquement pour le liant)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Env. 350 °C (uniquement pour le liant)
Température de décomposition:	250-350 °C (uniquement pour le liant)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	< 0,01 hPa à 20 °C (uniquement pour le liant)
Densité:	1400 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	< 0,01 g/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Décomposition à partir de 300 °C.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



10.4 Conditions à éviter : Températures élevées, ensoleillement direct.

10.5 Matières incompatibles: Le matériau durcit en présence d'oxygène.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition dépendent de la température, de la ventilation et de la présence d'autres substances. Par exemple : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, ...

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - dermale	Pas de données
Toxicité aiguë - inhalation	Pas de données
Toxicité aiguë - orale	LD50 Rat: > 2500 mg/kg
Irritation de la peau	Non irritant (OCDE-Test 404)
Irritation des yeux (lapin)	Irritant (OCDE TG 405)

Aucune indication concernant la cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction du produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : 10 % - Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination selon les prescriptions en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe

Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux (VwVwS Allemagne 17.05.1999): WGK 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List